LETTRE D'INFORMATION N°2

FÉVRIER 2021

Les éoliennes du Châtois

LES ÉOLIENNES DU CHÂNOIS

LE MOT DES ÉLUS

Madame, Monsieur,

Le développement du projet des éoliennes du Châtois se poursuit. Le mât de mesure installé en juillet 2020 enregistre quotidiennement des données relatives au vent et l'ensemble des études environnementales sont en cours.

Chauves-souris, amphibiens, oiseaux, flore et habitats naturels... sont analysés tout au long de leur cycle biologique par des bureaux d'experts indépendants.

En parallèle, Opale EN a sollicité l'équipe municipale ainsi que l'ONF pour différentes réunions sur le terrain.

En compilant les résultats des premières études et les préconisations de l'ONF, Opale EN a travaillé sur plusieurs schémas d'implantation des éoliennes. Ces propositions nous ont été présentées et nous avons pu nous positionner.

Nous vous proposons aujourd'hui de nous faire part de votre avis sur ce projet éolien. Dans ce but, une consultation publique sera organisée mi-mars. Vous en trouverez les modalités dans ce document.

En attendant de découvrir le dossier de présentation du projet, vous pouvez dès à présent vous informer en consultant le site internet du projet :

www.eoliennes-du-chanois.projet-eolien.fr

Le chef de projet d'Opale EN ainsi que toute l'équipe municipale restent à votre disposition pour toute question.

Bonne lecture !

Gérard Cachot, Maire de Raze

DES ÉOLIENNES SITUÉES À

PLUS D'1 KM

DU CŒUR DE VILLAGE DE RAZE

4

ÉOLIENNES IMPLANTÉES EN TERRAIN COMMUNAL

85 000 €

DE REVENUS ANNUELS POUR LA COMMUNE

PRODUCTION ÉLECTRIQUE ÉQUIVALENTE À LA CONSOMMATION ANNUELLE DE

15 000

PERSONNES

CHOIX DU SITE
POURQUOI UN PROJET ÉOLIEN SUR RAZE ?

Comme indiqué dans la lettre d'information de juillet 2020, le choix d'un site pour l'implantation d'un parc éolien dépend de nombreuses contraintes techniques et réglementaires : zones naturelles protégées, distance aux habitations, topographie, navigation aérienne civile et militaire, distance aux radars, aux réseaux aériens et enterrés... Le secteur de Raze avait été identifié suite à une étude de faisabilité, présentée au conseil municipal en 2019.

Le site se trouve entièrement en terrain communal, à l'écart du village, et en dehors des enjeux patrimoniaux et environnementaux connus. Il bénéficie d'un bon réseau de pistes existantes.

Afin de préciser la connaissance de la zone de projet, des études techniques, environnementales et paysagères sont en cours. Ces études permettent d'identifier les sensibilités du site afin de les prendre en compte dans la définition du schéma d'implantation des éoliennes.

UN PROJET DE 4 ÉOLIENNES

Sur la base des résultats des premières études environnementales et des préconisations de l'ONF, Opale EN a travaillé sur un schéma d'implantation des éoliennes. Trois propositions ont été présentées aux élus de Raze lors du comité de pilotage du 22 janvier.

Les élus et l'ONF ont retenu un schéma d'implantation de 4 éoliennes. Plus modeste que les propositions à 5 ou 6 éoliennes, ce projet permet une meilleure intégration paysagère, un éloignement plus important du centre de Raze et une optimisation des aménagements en forêt.

** Retrouvez plus de détails dans le dossier de présentation du projet mis à disposition lors de la concertation préalable (cf. page 3), puis l'intégralité des résultats des études lors de l'enquête publique qui sera organisée par la Préfecture de Haute-Saône début 2022.*

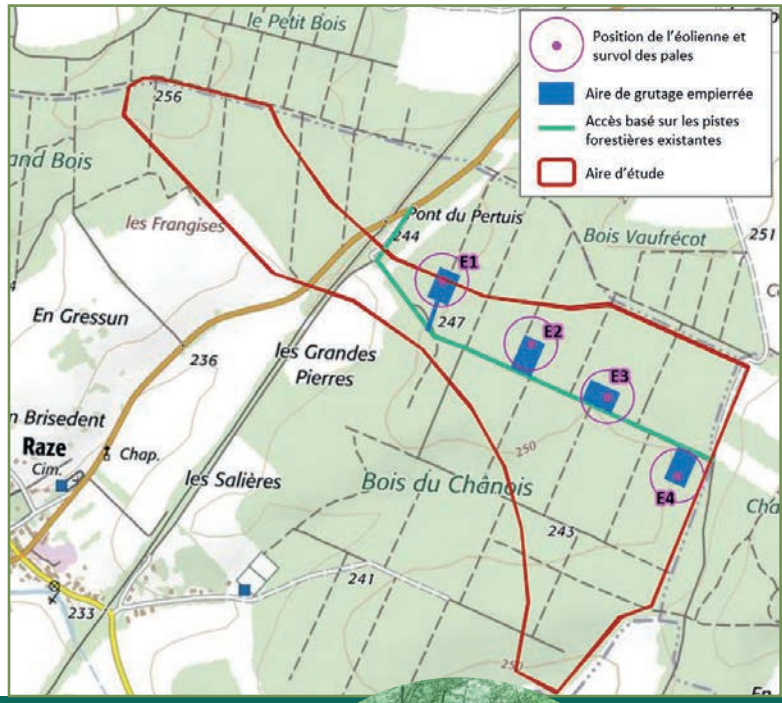

Avec Opale EN, les élus de Raze et l'ONF se sont réunis sur le terrain à plusieurs reprises pour étudier les différentes possibilités d'implantation des éoliennes. L'ONF a signalé les projets sylvicoles prévus à ce jour: zones de nouveaux peuplements, coupes et éclaircissements, création de pistes forestières... Les aménagements éoliens tiennent compte de ce programme, en privilégiant des parcelles forestières dans lesquelles des coupes sont déjà prévues. Les accès du projet éolien s'appuient sur les accès existants et faciliteront également le travail de l'ONF.

L'ATTENTION PORTÉE AU CADRE DE VIE

Une attention particulière est apportée à ce que l'implantation des éoliennes soit harmonieuse depuis les lieux de vie. En privilégiant le scénario de 4 éoliennes par rapport à celui de 6, l'emprise visuelle du parc éolien depuis le village de Raze a été réduite de 68° à 24°, soit une réduction de 64%.

LES OISEAUX

L'étude des oiseaux pendant les différentes périodes de leur cycle biologique (migrations, reproduction...) a fait l'objet de près de 30 journées d'observation sur site. Bien qu'un nid de milan royal (espèce protégée) soit présent à 4,5 km de la zone de projet, à mi-chemin entre Noidans et Vy-le-Ferroux, l'implantation du projet en forêt permet de s'éloigner des espaces vitaux de cette espèce. En effet, le milan royal chasse en milieu ouvert, et ne survole la forêt que de manière très occasionnelle.

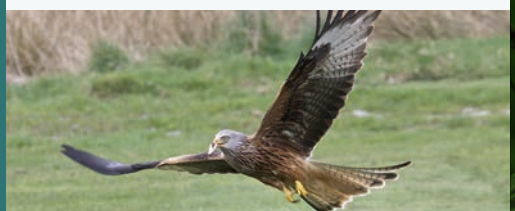

FLORE ET HABITATS NATURELS

La zone de projet a été investiguée de manière approfondie à différentes périodes de l'année. Le but est de déterminer l'intérêt écologique des habitats naturels, mais aussi de repérer la présence d'espèces végétales patrimoniales, c'est-à-dire considérées comme importantes pour des raisons écologiques, scientifiques ou culturelles. Les éoliennes ont été positionnées sur les zones les moins sensibles, en prenant également en compte les projets de l'ONF concernant chacune des parcelles.

LES RETOMBÉES POUR LA COMMUNE DE RAZE

ENVIRONNEMENTALES

L'installation de 4 éoliennes permet de produire l'électricité équivalente à la consommation de ***15 000 personnes***, soit 80% de la population de Vesoul.

En réduisant le recours aux énergies fossiles, 4 éoliennes permettent d'éviter l'équivalent de ***15 700 tonnes d'émission de CO_2*** chaque année.

Développer ce projet en concertation étroite avec l'ONF permet de ***créer des synergies entre sa construction et la gestion forestière***. Les accès aux éoliennes s'appuient sur des pistes forestières existantes. Ainsi, les aménagements liés au parc éolien permettent d'améliorer la qualité de ces pistes. De plus, les aires de grutage des éoliennes, d'accès facile dans le cadre de l'exploitation sylvicole, peuvent être mises à profit en tant qu'aires de stockage du bois.

ÉCONOMIQUES

En accueillant sur ses terrains communaux 4 éoliennes d'une puissance unitaire de 3,5 MW, la commune de Raze bénéficie de retombées économiques régulières et pérennes :

- Les loyers liés à la location des parcelles d'implantation : ***63 000 € /an***.
- Des revenus fiscaux :

  23 200 €/an pour la commune

  La Communauté de Communes des Combes bénéficie également de revenus fiscaux, à hauteur de 64 000 €/an.

  Le département et la région perçoivent eux aussi des retombées liées à la fiscalité.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre du projet, des mesures sont prévues pour accompagner l'intégration du projet éolien au niveau du territoire.

Il s'agit d'un budget destiné à financer des projets liés aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables et à l'amélioration du cadre de vie. Par exemple, il peut être alloué à des travaux de rénovation énergétique, à l'installation de panneaux solaires ou la rénovation de patrimoine local.

Les élus de la commune de Raze travaillent actuellement à définir les projets qui auront le plus de sens pour la commune. Vous serez prochainement invités à participer à cette réflexion.

EN MARS 2021 : CONSULTATION DU PUBLIC

Les résultats des premières études et le travail de terrain réalisé avec l'ONF permettent aujourd'hui de définir un emplacement précis pour les 4 éoliennes du Chânois. À ce stade du développement du projet, et avant toute délibération de la commune, validant le dossier pour le dépôt auprès des services de l'État, les élus et Opale EN organisent une ***concertation préalable*** :

DU 15 AU 31 MARS 2021

Pendant cette période, vous êtes invités à :

Consulter le dossier de présentation du projet et les photomontages mis à disposition en mairie de Raze et sur le site internet du projet :

www.eoliennes-du-chanois.projet-eolien.fr

Venir poser vos questions aux élus et à Opale EN au cours de l'une des 2 permanences organisées en mairie de Raze :

- **Vendredi 19 mars 2021 de 14h à 18h**
- **Samedi 27 mars 2021 de 9h à 12h**

Faire part de votre avis :

- **Sur un registre papier mis à disposition en mairie,** pendant les permanences et horaires habituels d'ouverture au public
- **Par courrier** envoyé à la mairie de Raze
- **Sur le site Internet** du projet

LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET

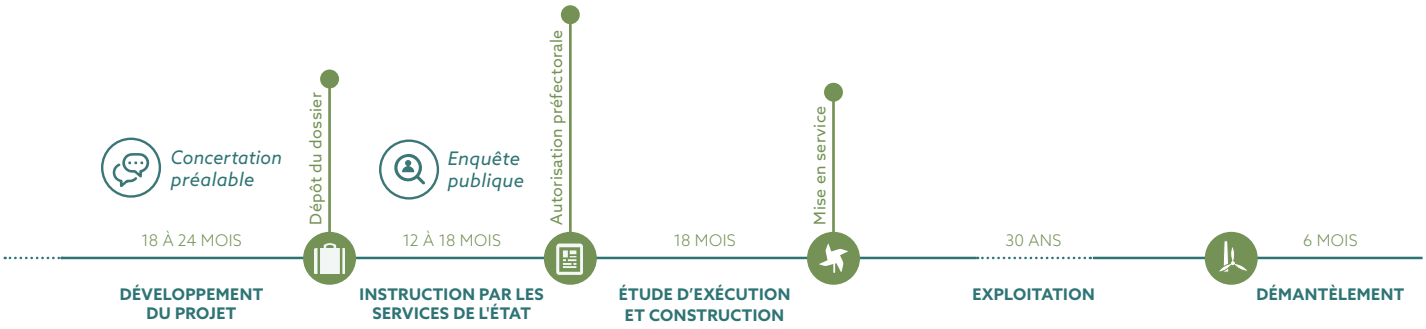

EXTRAIT DU GUIDE « L'ÉOLIEN EN 10 QUESTIONS » PUBLIÉ PAR L'ADEME

1 En quoi l'énergie éolienne est essentielle en France ?

Elle est une composante clé de notre bouquet énergétique

En France, l'électricité produite par des énergies renouvelables (hydraulique, éolien, solaire, méthanisation...) complète la production d'électricité des centrales nucléaires et des centrales à combustibles fossiles. Toutes ces énergies composent le bouquet énergétique français. **La part des énergies renouvelables devra doubler dans ce bouquet pour atteindre 40 % de la consommation d'électricité d'ici 2030** (objectif de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte).

L'énergie éolienne est précieuse, notamment en hiver, quand les besoins électriques pour le chauffage sont importants. À cette saison, les vents sont fréquents et permettent de produire de l'électricité au moment où les foyers en ont le plus besoin. Le surplus de production électrique peut aussi être exporté vers des pays voisins.

RÉPARTITION DE L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE PRODUITE EN FRANCE EN 2017

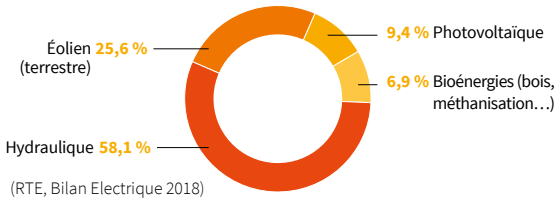

(RTE, Bilan Electrique 2018)

En tant qu'énergie renouvelable, ses bénéfices sont nombreux

L'énergie éolienne permet de :

▸ **limiter les émissions de gaz à effet de serre** responsables du changement climatique : jusqu'à présent, en France, la production d'électricité éolienne s'est substituée majoritairement à celle des centrales fonctionnant au fioul, au gaz et au charbon. Cela a contribué à réduire les émissions de CO_2 du système électrique français.

▸ **sécuriser la production d'électricité** en contribuant, avec les autres énergies renouvelables, à la diversification du mix de production d'électricité : ne pas dépendre d'une seule énergie est un facteur de sécurité ;

▸ **diminuer notre dépendance énergétique et stabiliser les prix** : contrairement aux centrales thermiques à combustible nucléaire ou fossile (gaz, fioul, charbon), il n'est pas nécessaire d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

C'est l'énergie qui a le plus fort potentiel de croissance

En 2050, l'énergie éolienne (terrestre et en mer) pourrait devenir la première source d'électricité en France, devant l'énergie solaire photovoltaïque et l'énergie hydraulique, de quoi nous permettre d'atteindre plus de 80 % d'électricité renouvelable.

L'énergie éolienne alimente le réseau qui apporte l'électricité dans tous les foyers français. En 2018, 5,8 % de l'électricité consommée en France a été produite par l'éolien (RTE, Bilan Électrique 2018).

La filière éolienne représente 1 000 entreprises et 18 000 emplois en France

Bureaux d'études, fabricants de composants d'éoliennes, entreprises chargées de l'assemblage, de l'installation (génie civil) et du raccordement de parcs éoliens, de l'exploitation et du démantèlement... La filière éolienne a permis de créer 18 000 emplois directs et indirects (voir glossaire) sur tout le territoire français, avec des spécificités par région.

Pour toute question, l'équipe d'Opale EN se tient à votre disposition
jean-marc@opale-en.eu - 03 39 73 60 05

Restez informés de toute l'actualité du projet en vous connectant sur le site Internet
www.eoliennes-du-chanois.projet-eolien.fr

opale énergies naturelles
www.opale-en.com